



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 403-2026 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 4 mai 2026, le Conseil du Village d'Abercorn a adopté le *Règlement numéro 403-2026 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*.

Ce règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du Conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du Conseil de la Municipalité, d'un autre organisme. Il prévoit également diverses règles de conduite et un mécanisme de contrôle en cas de manquement.

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 10, rue des Églises Ouest, à Abercorn aux jours et heures normales d'ouverture, soit de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi (le bureau est fermé les vendredis). Il est également disponible sur le site Internet du Village au www.abercorn.ca.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Abercorn, ce 6 mai 2026

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Maïke Storcks".

Maïke Storcks
Directrice générale adjointe et greffière adjointe